

La Lhuye

Bulletin Municipal

Mois de février 2016 N° 385



Un 2^{ème} ponceau sera réalisé prochainement afin de relier le chemin des Serves à la route de Nanton. Cet ouvrage réalisé par des élus (Mme Muller, M. Robert) et le cantonnier (M. PAGET) offre ainsi de nouvelles balades en perspective pour les randonneurs...

SOMMAIRE :

Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
La Parole aux associations

Secrétariat de Mairie

Mardi de 15h00 à 17h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00

Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30

Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00

Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.mairie-lalheue.com/>

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016

(compte-rendu synthétique des délibérations)

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Alexandre CZECH, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.
Absent ayant donné pouvoir : Jean-Pierre BECK à Sophie DARRAS.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de séance du 18 janvier 2016.

1. Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne

La Communauté de Communes a approuvé par délibération en date du 10 décembre 2015 un projet de schéma de mutualisation. Ce document établi par KPMG, cabinet d'études missionné, doit ensuite être soumis à l'avis des Communes membres qui doivent se prononcer par délibération dans un délai de trois mois, l'absence de délibération valant acceptation. Les principaux axes de mutualisation d'ici la fin du mandat sont notamment :

- La création d'un service commun de la direction générale des services et de divers services fonctionnels en cas de fusion ;
- La création d'un service commun regroupant les secrétaires des mairies pour les communes qui adhéreront à cette démarche, démarche qui pourra évoluer à l'avenir selon les souhaits ou besoins des collectivités désirant adhérer.
- La réalisation de groupements de commandes ;
- La réalisation d'une mutualisation évolutive de matériels pouvant déboucher à terme lors des renouvellements sur un parc de matériels intercommunal.

Ces mutualisations doivent permettre de contenir l'évolution des charges des structures communales et intercommunales, à terme d'en envisager une réduction tout en faisant évoluer la qualité du service rendu aux administrés vers des compétences mieux maîtrisées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

2. Participation au Fonds de Solidarité Logement 2016

Le Fonds Solidarité Logement est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées qui offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement. La participation financière de la commune est calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant. Au 1^{er} janvier 2016, la Commune de Lalheue compte 399 habitants.

Le Conseil décide d'octroyer une aide financière au dispositif du FSL pour un montant de 139.65 euros.

3. Plan Particulier de Mise en Sûreté des écoles (PPMS)

Les mairies ont réceptionné en fin d'année les mesures de sécurité à mettre en place aux abords des établissements scolaires suite aux attentats du 13 novembre 2015. Conformément aux recommandations, le portail de la mairie et les portes des deux classes ont été verrouillés. Les plans des écoles ont été également envoyés en Préfecture, gendarmerie et à l'inspection d'académie. Avant de prendre toutes autres mesures, le Conseil décide d'attendre la réunion du Conseil d'Ecole extraordinaire du RPI qui se tiendra le 1^{er} mars prochain pendant laquelle sera évoquée plus précisément la mise en place des PPMS.

4. Subventions 2016

Le Conseil municipal décide de verser une subvention aux organismes ci-dessous mentionnés au titre de l'exercice 2016 : Syndicat du cheval de trait : 100 € ; Lalheue Pierres d'Autrefois : 350 € ; Les PEP71 : 30 €. Le Conseil a souhaité également participer aux frais de fonctionnement des établissements accueillants des enfants de Lalheue : CIFA Mercurey (40 €), Centre d'éducation motrice « Jean Marie Arnion » (25 €) et EREA « Claude Brosse » (25 €).

5. Travaux d'investissement et de fonctionnement 2016

Afin de préparer au mieux les budgets 2016 et que chacun puisse se l'approprier avant son vote, M. le Maire soumet à l'assemblée un certain nombre de projets envisagés en 2016 et le montant des devis.

- Questions et informations diverses :

- Les chemins ruraux ne font pas partie des dépenses obligatoires de la commune. Les usagers sont tenus de faire une utilisation normale des chemins ruraux, dans le cas contraire, la commune peut réclamer une participation aux frais de réfection. Le Conseil charge M. le Maire de prendre contact avec les agriculteurs.

La séance est levée à 21h48.

LA VIE DE TOUS LES JOURS

SITE INTERNET DE LA MAIRIE : WWW.MAIRIE-LALHEUE.COM

Comme nous vous l'avons annoncé, le site de la mairie a changé de nom de domaine. Désormais, retrouvez toute l'actualité de votre commune sur www.mairie-lalheue.com

FORET COMMUNALE : TETES DE CHENES

La commission des bois vous informe qu'il reste quelques têtes de chênes ou de hêtres à vendre dans la coupe n°7. Ainsi, nous vous invitons à vous inscrire auprès du secrétariat de mairie lundi 7 mars lors de la permanence du maire de 17h30 à 18h30 (Tél. : 03 85 44 83 59). Les têtes restantes seront tirées au sort au fur et à mesure des demandes reçues. A cette occasion, il vous sera demandé le paiement de votre tête, soit 5 euros le stère (*délibération du 18/01/2016*).

CHIENS ERRANTS OU EN ETAT DE DIVAGATION

Certains administrés ont fait part à la mairie de leurs inquiétudes mais aussi de leur agacement quant à la divagation répétée de certains chiens sur la commune. La municipalité tient à rappeler aux propriétaires d'animaux domestiques qu'il est interdit de les laisser divaguer dans les rues du village car ils constituent un danger pour la population et peuvent venir troubler la circulation publique. Un chien éloigné de plus de 100 mètres de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable et se trouvant hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel est considéré comme errant ou en état de divagation. Il est donc demandé aux propriétaires concernés de bien vouloir faire le nécessaire afin que ces désagréments de voisinage cessent (contrôle des clôtures, chiens tenus en laisse, colliers électriques etc.).

ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES DEBORDANTS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales ou départementales (y compris les places de stationnement) et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. Ils doivent, en outre, être régulièrement élaguer afin que ceux-ci ne touchent pas les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal. Ces opérations d'élagage sont effectuées à la diligence des propriétaires.

HORAIRES ATYPIQUES : DE NOUVELLES SOLUTIONS POUR LA GARDE D'ENFANTS

Un nouveau service de garde à domicile « Accro'pousses » est proposé par la Communauté de Communes Entre Saône et Grosne. Ainsi, les parents qui quittent très tôt leur domicile, ou le retrouvent très tard, ne seront plus obligés de faire subir leurs horaires à leurs enfants. Les salariées de l'Espace Multi-accueil « Les P'tites Pousses » à Sennecey-le-Grand interviennent à votre domicile de 4h30 à 7h30 puis de 19h00 à 22h00. Ce type de garde, qui existe déjà à Chalon-sur-Saône (Tom Pouce), est destiné à toutes les familles. La condition est d'avoir au moins un enfant de moins de 6 ans. Concernant le tarif, il dépend des revenus des parents, de quelques centimes jusqu'à 16 € de l'heure. La garde peut être occasionnelle ou régulière sur une période de 6 mois maximum, l'objectif étant de vous aider à trouver une solution pérenne pour après. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Multi-Accueil au 03 85 44 99 56 ou par mail lesptitesspousses@orange.fr

Connaissez-vous les autres services de la petite enfance ?

- « L'ESPACE MULTI-ACCUEIL », qui offre aux familles la possibilité de places de crèches de façon occasionnelle ou d'accueil permanent. 25 enfants peuvent être accueillis simultanément de 7h30 à 19h.

Contact : Tél. : 03 85 44 99 56 - lesptitesspousses@orange.fr

- « Le RELAIS ENFANTS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS », qui reçoit et accompagne les parents dans leurs démarches auprès de « nounous ».

Contact : Tél. : 03 85 44 78 51 - ramlesptitesspousses@yahoo.fr

- La micro-crèche de Saint Ambreuil « LES MINIPOUSSES » qui peut accueillir jusqu'à 10 enfants en simultané. Horaires d'ouverture : 7h00 - 19h30 Tél. 03 85 48 00 76

- Les assistantes maternelles de notre village : 3 « nounous » sont agréées à LALHEUE

Pour tout renseignement : Tél. : 03 85 44 83 59 (mairie de Lalheue)

ABONNEMENT TENNIS – SAISON 2016

La saison 2015 étant terminée, nous remercions les usagers de l'an dernier de bien vouloir rapporter en Mairie la clé qui est en leur possession. Si vous souhaitez renouveler votre abonnement pour l'année 2016, les nouvelles clés seront disponibles en mairie moyennant un coût de 38 € pour l'année ou 8 € par semaine.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

AAPPMA DE LA BASSE VALLEE DE LA GROSNE

(Association Agréée pour la Protection de la Pêche et du Milieu Aquatique)



**ASSEMBLEE GENERALE
SAMEDI 5 MARS 2016 à 09H30**
(salle des fêtes de Lalheue)

A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

CINEMA NUMERIQUE (salle des fêtes de Lalheue) :



Mercredi 9 mars

À 16H30

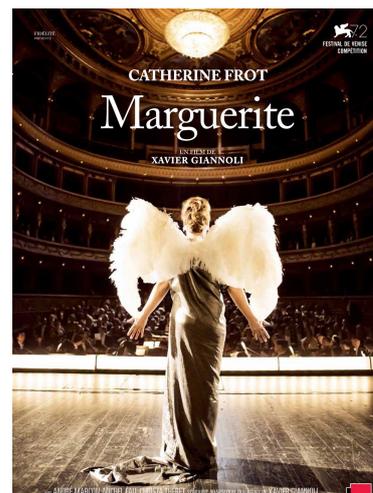
« PHANTOM BOY »

SÉANCE ANNULÉE

A 20H30

« MARGUERITE »

COMEDIE DRAMATIQUE
FILM FRANCAIS DE XAVIER GIANNOLI
AVEC CATHERINE FROT,
ANDRE MARCON, MICHEL FAU



Soirée jeux de société



**SAMEDI 19 MARS
SALLE DES FÊTES - LALHEUE
20 H**

AVEC 3 ANIMATRICES DE LA LUDOTHÈQUE DE ST MARCEL

QUI APPORTERONT DES CENTAINES DE JEUX !

POUR TOUS LES ÂGES.



BUVETTE / CRÊPES



ENTRÉE GRATUITE



ipns

**SAMEDI 12 MARS « OPERATION
NETTOYONS LA NATURE »**

Rassemblement convivial entre petits et grands pour nettoyer notre village.

Rendez-vous à 10h30
à l'atelier municipal.

**LUNDI 28 MARS
« CHASSE AUX OEUFS »**

Rendez-vous à 11h00
dans le parc de la cure
Ouvert aux enfants (maxi 12 ans).

